

CONTRAT D'ÉTUDES / LEARNING AGREEMENT

Année académique 2019-2020 /Academic year 2019-2020

2ème SEMESTRE/2nd SEMESTER

À envoyer signé une semaine après le début des cours par email à / Sent approved one week after the beginning of the courses by email at: international@marnelavallee.archi.fr et scolarite@marnelavallee.archi.fr

Nom Prénom / Name Surname :

Établissement d'accueil / Hosting institution :

	INTITULÉ DU COURS DANS LA LANGUE DE DESTINATION + traduction en français. CLASS NAME IN HOST LANGUAGE + translation in french.	VOLUME HORAIRE HOURLY VOLUME	NOMBRE D'ECTS AMOUNT OF ECTS	ENSEIGNANT PROFESSOR	ÉQUIVALENCE AVEC UN COURS DE L'EAVT EQUIVALENT CLASS FROM EAVT

**Signature de l'étudiant /
Student's signature :**

**Établissement d'origine / Home
institution (draft 'learning
agreement approved')
Date and Coordonator's
signature :**

**Établissement d'accueil / Host
institution (draft 'learning
agreement approved')
Date and Coordonator's
signature :**

Information importante:

L'étudiant s'engage à suivre les cours mentionnés dans le présent contrat à hauteur de 30 ECTS par semestre si retour au S2 ou 56 ECTS sur une année complète dans le cas où il serait en L3 et en mobilité ERASMUS. L'équivalent horaire pour les étudiants en mobilité hors-Erasmus est de 14h=1ECTS soit 420h/semestre et 784h/ans pour les L3. Attention, les cours de langues ne valent que 4 crédits ECTS par an.